Fiche de poste infirmier(e) ASALEE



Fiche mise à jour en octobre 2017

Approuvée par le Conseil d'Administration ASALEE le

Signature Président :

Signatures membre de la DUP :

1

L'infirmier(e) ASALEE nommée IDSP « infirmier(e) délégué(e) en Santé Publique », .collabore avec les médecins généralistes pour le suivi des patients notamment ceux atteints de maladies chroniques au cours d'entretiens d'Education thérapeutique, individuel ou de groupe. Elle est diplômée depuis au moins 3 ans.

Le champ d'intervention des infirmier(e)s ASALEE s'appuie sur des protocoles spécifiques validés par la HAS dont le premier décret est **"le protocole de coopération L.4011-2**" du code de la santé publique paru en janvier 2012 et le plus récent le **décret**

n° 2014-1181 du 13 octobre 2014.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'infirmier(e) ASALEE dépend hiérarchiquement du management de l'association ASALEE, représentée par son Président.

Il/elle a par ailleurs pris connaissance du protocole, des statuts et du règlement intérieur de l'association ASALEE, dont il/elle s'engage à respecter les termes.

L'infirmier(e) ASALEE travaille au sein de cabinets de médecine générale, sous toutes formes de structure, dont il/elle respecte le projet de santé et le règlement intérieur le cas échéant de cette structure.

En particulier, chaque infirmier(e) ASALEE s'engage avec chaque médecin à respecter les obligations du protocole ASALEE et reçoit une notification de cet engagement de la part de l'ARS.

Les moyens dont dispose l'infirmier(e) sont notamment : un bureau, un ordinateur ayant accès au logiciel médical du cabinet, une connexion internet pour accéder au portail dit PSA, un téléphone et les matériels nécessaires pour l'exercice des protocoles, fournis par ASALEE.

TEMPS DE TRAVAIL

Il/elle peut avoir le statut salarié, ou libéral.

Le temps de travail est variable selon les contrats de travail :

- Temps plein (35h), en collaboration avec en général 5 médecins équivalent temps plein, sur un ou plusieurs cabinets médicaux, ou l'équivalent la patientèle correspondante;
- Temps partiel, avec un nombre de médecin au prorata du temps de travail.

FORMATIONS

Formation de base

Une formation obligatoire est prévue au début de la prise de fonction au sein d'ASALEE :

- un module en Education Thérapeutique d'une durée de 2x21h,
- un module : protocoles ASALEE (21h)
- un module compagnonnage (environ 3 jours) auprès d'une ou plusieurs infirmières, au sein de leur cabinet, pour s'approprier le logiciel médical, l'outil PSA et assister à des consultations variées.

Formations en cours d'exercice

- des formations sont prévues au fil de l'émergence de nouveaux protocoles.
- des réunions de secteurs réunissant les IDSP proches géographiquement sont organisées au moins trimestriellement; ces réunions ayant pour intérêt de mettre en commun et améliorer, les savoirs faire et pratique, en partageant des informations via l'étude de cas concrets, et peuvent être le lieu de formation complémentaire. Un médecin ASALEE du secteur est systématiquement présent pour un temps de cette réunion.
- L'association ASALEE favorise les formations dîplômantes, en lien avec l'exercice

MISSIONS

Missions propres de l'infirmier(e) ASALEE

- développer le suivi des pathologies chroniques selon les protocoles ASALEE, notamment et en l'état actuel:
 - Diabète,
 - Facteurs de risques cardio-vasculaires (HTA, Obésité, dyslipidémie, Tabagisme)
 - BPCO
- développer l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique, majoritairement lors d'entretien individuel, parfois en sessions de groupe, notamment activité physique adaptée, nutrition ; le cas échéant accompagner le patient dans son parcours ;
- contribuer au dépistage des cancers, individuel ou collectif, selon les préconisations Nationales, en les reprogrammant dans les dossiers médicaux des patients ou lors de consultations dédiées,
- contribuer au dépistage des troubles cognitifs de la patientèle du cabinet,
- · accompagner les patients dans le sevrage tabagique,
- contribuer à la gestion du dossier médical informatisé, en tant qu'outils,
- participer à l'évaluation d'ASALEE en renseignant le logiciel PSA,
- assurer des actes dérogatoires (monofilament, ECG, spirométrie, test de dépistage de troubles cognitifs, prescription d'examens complémentaires)

- proposer et recueillir le cas échéant le consentement du patient et collecter les NIR
- participer activement aux réunions de secteur y compris dans l'organisation de celles-ci
- éventuellement se rendre disponible pour la formation d'étudiants
- ⇒ A ces missions peuvent s'ajouter des missions complémentaires optionnelles, ponctuelles ou permanentes, accessibles à tous.

Missions complémentaires ponctuelles

L'infirmier(e) ASALEE a la possibilité de contribuer à des actions spécifiques, valorisant l'organisation d'ASALEE, en plus de ses missions propres,

Par exemple :

- participer aux compagnonnages et à l'accueil de nouveaux infirmier(e)s
- répondre à des sollicitations d'intervention extérieures, telles que ARS, séminaires, congrès, salons,
 IFSI...
- développer de nouveaux protocoles

Missions transverses pérennes

L'infirmier(e) ASALEE ayant des missions transverse(s) devient alors infirmier(e) référent(e) -support. Celuici travaille sur une ou plusieurs mission(s) complémentaire(s) aux missions de base, seul(e) ou le plus souvent en groupe de travail.

Une mission transverse est une mission qui structure le support sur un domaine nécessaire à l'exercice ASALEE. (Cliniques, pédagogiques, organisationnels, télémédecine (Vigilance), techniques, recherches et développement...).

- contribuer aux actions de formation :
 - o pour l'intégration de nouveaux/nouvelles infirmier(e)s
 - o pour la formation continue
- contribuer plus largement aux actions ou recherches en santé publique, cohérente avec une approche d'éducation thérapeutique du patient
- participer à des actions de communication : salons, manifestations régionales...
- dans la pratique de l'ETP, être à la recherche de solutions innovantes pour l'accompagnement et l'amélioration de la santé des patients
- participer activement au développement de nouveaux protocoles
- animer et dynamiser le réseau au niveau local afin d'adapter ASALEE aux besoins exprimés
- mener des actions transverses et participer à une réflexion prospective dans l'évolution d'ASALEE

COMPETENCES

Savoir Faire

- Communication et adaptation du discours en fonction des publics
- Collaborations avec différents partenaires : médecins, infirmier(e)s, et les réseaux existants,
- Notions d'Informatiques basiques sont indispensables,
- Connaissance de base en hygiène de vie en lien avec les protocoles de maladies chroniques,
- Connaître les recommandations de l'HAS quant aux dépistages nationaux et suivi des maladies chroniques
- ⇒ Les soins techniques, dont la liste organise la fonction infirmière au niveau légal, ne sont pas pratiqués par l'IDSP.

❖ Savoir Etre

Tant avec le patient qu'avec les médecins collaborateurs, les collègues infirmier(e)s, les

- Savoir écouter,
- Savoir établir une relation de confiance,
- · Savoir utiliser les méthodes de communication,
- Savoir s'adapter à notre interlocuteur,
- Avoir un sens relationnel développé,
- Avoir un sens de l'organisation,
- Etre autonome,
- · Savoir faire une synthèse d'un entretien individuel,
- Avoir une curiosité intellectuelle

Obligations

- · Secret médical,
- Secret professionnel.
- Toutes ces missions s'exercent en respect des obligations liées au secret médical et au secret professionnel.
- L'infirmière est invitée à mesurer l'impact de ces obligations pour chacune de ces missions : notamment : l'accès au dossier médical partagé, les temps d'échange et de concertation autour de cas de patient nommément désigné, l'analyse de pratique entre différents sites ASALEE qui sont des cabinets médicaux, etc.